

## Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 27 mai 2004

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf GARNIER André qui a donné pouvoir à DUBOIS Hervé, LABOURIER Michel qui a donné pouvoir à JACQUOT Alain. Egalement Absente MICHEL Sylvie.

## ORDRE DU JOUR

### 1. GENDARMERIE

#### A. Aménagements divers

##### Marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la parution dans la presse le 19/02/2004, il a reçu trois propositions d'architectes pour la maîtrise d'œuvre du programme référencé en objet et qui comprendra :

- Rez de chaussée : aménagement de 3 bureaux avec dégagement central par extension en prolongement sud du garage à véhicule. Un garage supplémentaire est recréé en prolongement des box individuels existants,
- Combles : Aménagement de deux appartements de type F1 dans le volume des combles jusqu'à présent inoccupé.

**Avec une estimation prévisionnelle de travaux chiffrée à 140 000 € ht.**

Type de mission confiée : mission de base prévue par la loi MOP N° 85/704 avec suivi de chantier

L'exposé du Maire entendu et après étude des différentes candidatures, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre la plus intéressante et la moins-disante émanant de M. THOMAS Jacky, Architecte à Xonrupt avec un taux de rémunération fixé à 10,40 %,
  - mandate le Maire pour la signature de l'acte d'engagement et du CCAP correspondants et de toutes pièces s'y rapportant.

#### B. Avenant au bail

Suite aux travaux de mise en conformité réalisés en 2003, le Maire informe que la gendarmerie propose une révision du loyer de 480 € à compter du 01/01/2004. A cette date, le loyer annuel passe ainsi de 24826,63 à 25306,63 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette révision et mandate le Maire pour la signature de l'avenant au bail et de toutes pièces s'y rattachant.

### 2. Destruction Préfabriqué communal

#### Demande de subvention

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de : désamiantage et démolition du préfa communal, sis Place du Souvenir Français dont le montant s'élève à 19572 euros ht,

- se prononce sur le plan de financement suivant :

- Emprunts .....	18 515,11
- Subvention DGE 25 % du ht .....	<u>4 893,00</u>
Total TTC ....	23 408,11

- sollicite l'aide financière de l'Etat.

### **3. Espace culturel - 33 ter grande rue** **Réaménagement**

Après exposé du Maire, l'assemblée a acté l'esquisse d'aménagement présentée, issue d'une concertation entre la commune et les présidents d'associations : afin d'avoir une hauteur de plafond suffisante, la salle de convivialité a été inversée avec la bibliothèque, une surface supplémentaire de 45 m<sup>2</sup> été prévue (bar + cuisine).

Ce projet va être soumis à HDL 25 et à l'architecte pour examen et chiffrage.

Le Maire précise que la commune devrait ainsi réaliser une économie d'environ 50 % par rapport au coût d'une construction neuve.

## **Informations**

### **Ouverture de la Déchèterie**

Suite à une pénurie de ferraille qui touche la France, les clôtures et barrières ne peuvent toujours pas être fournies ce qui bloque le chantier malgré toute la bonne volonté du SYBERT, maître d'ouvrage.

La commune, qui subit également les conséquences de ce retard, remercie la population pour sa compréhension et sa patience (y compris pour les déchets verts qui ne peuvent être déposés à la décharge).

### **Possibilité en attendant de se rendre à la déchèterie de Marchaux**

Horaires d'ouverture :

■ lundi-mercredi-vendredi	13 h 30 à 18 h 30
■ mardi-jeudi	8 h 30 à 11 h 30
■ samedi	8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30

### **Plateau sportif rue du Cotard**

Le Maire informe que dans un souci d'apaisement avec le voisinage, il rencontrera les enfants qui fréquentent le plateau sportif samedi 29 mai pour un strict rappel des règles d'utilisation du terrain.

### **Commission des travaux**

La commission des travaux se réunira le samedi 29 mai à 9 h pour faire le tour des différents travaux et études en cours.

### **Décision modificative n°1**

#### **Budget d'assainissement**

A la demande du Maire, le conseil municipal décide de modifier le budget assainissement 2004 comme suit :

**Section d'Investissement - Dépenses**

- Article 203 – Frais d'études. Insertions ..... + 500 euros

dépense financée comme suit :

. Investissement – Recettes - Article 021 : + 500

. Fonctionnement – Dépenses - Article 023 : + 500 ;

cette dépense étant financée par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
A. JACQUOT